

FORMULAIRE CARTE SCOLAIRE

ANNÉE 20.. /20..



Transports Urbains Thiernois

1) Renseignements sur l'enfant scolarisé :

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : CLASSE :

SEXE : FEMININ MASCULIN

Cocher le statut de votre enfant (obligatoire) :

Demi- pensionnaire Externe

ETABLISSEMENT SCOLAIRE FRÉQUENTÉ :

NOM DE L'ARRÊT TUT DE MONTÉE :

(Arrêt le plus près de votre lieu d'habitation)

2) Renseignements sur le représentant légal :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL: VILLE :

N° FIXE : N° PORTABLE :

ADRESSE MAIL :

3) Documents à joindre au dossier :

- Une copie d'un **justificatif de domicile** (factures, pas de feuille d'imposition)
- 2 photos récentes** de l'enfant scolarisé
- Ce document dûment rempli** par vos soins et **cacheté par l'établissement scolaire.**

Signature

Du représentant légal :

Tampon de

L'Établissement scolaire :

20../20..

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET REGLEMENT INTERIEUR.

- Les dossiers doivent être déposés **uniquement** à la boutique TUT située **5 rue Conchette à Thiers.**
- Les cartes scolaires seront également à retirer à la boutique TUT située **5 rue Conchette à Thiers.**
- **Pour les habitants de PESCHADOIRES**, les cartes sont à retirer **à la mairie de PESCHADOIRES.**

Attention : tout dossier incomplet ne sera accepté.

UTILISATION DE LA CARTE SCOLAIRE GRATUITE :

- Du lundi au vendredi entre 7h00 et 9h00
- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 16h00 et 18h30
- Le mercredi entre 12h00 et 13h30

Cette carte n'est pas valable pendant les vacances scolaires et stages sauf exception (classe au fonctionnement par alternance sous justificatif).

1) ACCES AUX VEHICULES :

L'accès aux véhicules est exclusivement réservé aux personnes munies d'un titre de transport. L'accès aux véhicules est interdit :

- aux personnes dont le comportement incommoderait les autres passagers
- aux personnes en état d'ivresses
- à tout porteur d'armes sauf agents de la force publique.

Il est interdit de transporter des matières dangereuses.

Il est demandé au voyageur de préparer son titre de transport avant sa montée dans le bus.

Toute fraude commise peut être passible d'une amende (voir règlement intérieur dans les véhicules).

2) POUR VOTRE CONFORT ET VOTRE SECURITE :

Nous vous rappelons qu'il est interdit de :

- parler au conducteur pendant la marche du véhicule,
- cracher et jeter des objets dans le véhicule ou sur la voie publique
- détériorer ou souiller de quelque manière que ce soit le matériel
- gêner le passage en entravant la montée ou la descente des autres passagers
- faire usage d'appareils ou d'instruments sonores
- quêter, vendre, ou distribuer des tracts
- demander à descendre à un arrêt non prévu à cet effet
- descendre avant l'immobilisation complète du véhicule.

De même, il est **formellement interdit de fumer** dans les véhicules.

Boutique des Transports Urbains Thiernois – 5 rue Conchette – 63300 THIERS
TEL : 04.73.80.76.18